



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 08/07/2019

L'an deux mille dix-neuf le lundi huit juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Boé, *convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Maire.*

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°10 - Mise à jour du plan d'adressage de la commune

Présents :

Monsieur DEZALOS **Maire**

Madame LEBEAU, Monsieur PANTEIX, Monsieur LAFUENTE, Madame JOURNE-LHERISSON, Monsieur GERAUD, Monsieur LUNARDI, Madame MANDEIX **Adjoint**

Madame ACCARY, Monsieur JOSEPH **Délégués**

Madame LASSORT, Madame FORNASARI, Madame LABADIE, Monsieur ORDRONNEAU, Monsieur OURABAH, Madame TRUILHE, Madame PERTHUIS, Monsieur DEL-FIORENTINO, Madame BONFANTI, Monsieur JACQUIN, Madame RAMOND
Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Madame ROBIN (donne pouvoir à Monsieur LAFUENTE), Monsieur SMYRACHA (donne pouvoir à Monsieur LUNARDI), Madame FOURNIER (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX), Monsieur ROUX (donne pouvoir à Madame RAMOND), Monsieur KHERCHACHE (absent excusé), Madame LUGUET (absent excusé), Monsieur BOUDON (absent excusé), Madame FAVARD (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	021
Nombre de procurations :	04

Rapporteur : **Monsieur Nino OURABAH**

I - Exposés des motifs

Afin de finaliser et compléter le processus de normalisation de l'adressage sur la commune de Boé, il convient de compléter la numérotation des voies suivantes :

1 /3 /5 /7 Rue Camille CLAUDEL

15 /55 /60 /68 /70 Enclos de Bordeneuve de BORY

63 Avenue de BIGORRE

10 /75 /88 /146 / 180 Rue de FABAS

31 /67 Impasse de FABAS

77 / 78 /175 /200 Avenue François MITTERRAND

15 Rue de RIGOULET, « WURTH »

14 Rue de RIGOULET, « HILTI »

145 Rue de Talou

II - Considérants et références juridiques

Vu la délibération VR n° 2019-37-10 du 11 février 2019 relative à l'adressage normalisé,

Vu l'avis de la commission voirie et réseaux,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE de :

ADOPTER : le complément de numérotation des voies communales comme indiqué ci-dessus.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Michèle JOURNE-
LHERISSON

SIGNE
M. Christian Dézalos